



Protocole n° 12 à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, fait à Rome, le 4 novembre 2000 - Ratification du Portugal.

Il résulte d'une notification du Secrétaire général du Conseil de l'Europe qu'en date du 16 janvier 2017, le Portugal a ratifié le Protocole désigné ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de cet État le 1^{er} mai 2017.





Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable dans le cas de certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international, faite à Rotterdam, le 10 septembre 1998 - Adhésion de Malte.

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 17 janvier 2017, Malte a adhéré à la Convention désignée ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de cet État le 17 avril 2017, conformément au paragraphe 2 de l'article 26 de la Convention.





Protocole relatif aux privilèges et immunités de l'Organisation Européenne pour l'Exploitation des Satellites Météorologiques EUMETSAT, fait à Darmstadt, le 1^{er} décembre 1986 - Retrait d'une réserve par le Portugal.

Il résulte d'une notification de l'Ambassade de Suisse qu'en date du 2 février 2017, le Portugal a retiré la réserve formulée à l'occasion de son adhésion au Protocole désigné ci-dessus en ce qui concerne l'article 10 lettre g du Protocole.

Les autres réserves du Portugal concernant l'article 5 paragraphe 1, l'article 10 lettre h et l'article 23 du Protocole sont maintenues.

